



VILLE DE
NERSAC

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 AVRIL 2026**



**VILLE DE
NERSAC**

Nersac, le 9 avril 2026

Jean-Christophe
CARDAILLAC
Maire de Nersac

à

Mesdames, Messieurs les élus

Objet : Convocation conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Vendredi 14 avril 2026
à 19 heures 00**

Mairie – Salle du Cèdre

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des membres des commissions et groupes de travail ;
- Délibération portant fixation du nombre de membres du CA du CCAS de la commune ;
- Délibération portant élection des membres du CA du CCAS de la commune ;
- Désignation des représentants de la collectivité SPL GAMA ;
- Désignation des élus pour représenter la ville de Nersac aux syndicats et organismes divers.

Ce conseil est ouvert au public.

Comptant sur votre présence et avec mes remerciements ;

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Jean-Christophe CARDAILLAC
Maire de Nersac**

Membres présents :

CARDAILLAC Jean-Christophe, Maire,

LALANNE Karine, GILBERT Jack, CAMUS Christine, PRECIGOUT Christophe et CAMPOS Christelle,
Adjoints,

AUGERAY Lynda, ALQUIER Séverine, BARBIER Pascal, HERAUD Gérard, JACQUET Guillaume,
LAFFON Florence, LOPEZ Julien, RIVIERE Madeleine, LALANDE André, RULLIER Valérie,
Conseillers municipaux.

Chers collègues, Monsieur le Directeur des Services, chers administré(e)s, Monsieur Bruno BAVOIS, je vous souhaite la bienvenue à cette 2^{ème} séance du conseil municipal qui va porter pour l'essentiel sur la désignation des membres dans les instances représentatives, le CCAS et la mise en place des commissions.

Je déclare officiellement ouverte la séance du jour en ce mardi 14 avril 2026.

Je propose de désigner comme secrétaire de séance Florence LAFFON.

Les pouvoirs :

Monsieur Jean-Louis NOËL donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CARDAILLAC

Madame Barbara COUTURIER donne pouvoir à Madame Séverine ALQUIER

Monsieur Alain MONNEREAU donne pouvoir à Monsieur Pascal BARBIER

Excusés : NEANT

Absents : NEANT

Quelques remerciements : NEANT

Remerciements de condoléances :

Famille BALLOUX à la suite du décès de Madame Jeannine BALLOUX.

Avant de dérouler l'ordre du jour, nous allons procéder à l'approbation :

Du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026.

Y-a-t-il des remarques et/ou observations ?

Monsieur Julien LOPEZ fait deux remarques :

Page 9 du PV : il manque un « e » à Madame séverine ALQUIER excusée.

Après ses observations, le procès-verbal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie pour votre attention, et nous pouvons désormais aborder l'ordre du jour.

Délibération n°2026-02-06 :

Rapporteur : Monsieur le Maire

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal les commissions permanentes ci-dessous pour lesquelles les conseillers ont formulé des choix de participation.

Monsieur le Maire rappelle qu'en sa qualité, il est président de droit de toutes les commissions municipales.

Il propose également à l'assemblée des groupes de travail, sur diverses thématiques.

Les commissions communales

Commission appels d'offres/cdsp Président Jean-Christophe Cardaillac	
Elus Titulaires	Elus suppléants
Christophe PRECIGOUT	Jack GILBERT
Gérard HERAUD	Guillaume JACQUET
Pascal BARBIER	

Commission Voirie – Eaux pluviales - Assainissement Président Jean-Christophe Cardaillac	
Elus	Membres invités
Jack GILBERT	
Gérard HERAUD	
Christophe PRECIGOUT	
Julien LOPEZ	
Guillaume JACQUET	
Alain MONNEREAU	

Commission Enfance – Jeunesse - Scolarité Président Jean-Christophe Cardaillac	
Elus	Membres invités
Christelle CAMPOS	
Madeleine RIVIERE	
Karine LALANNE	
Lynda AUGERAY	
Guillaume JACQUET	
Séverine ALQUIER	

Commission Urbanisme Président Jean-Christophe Cardaillac	
Elus	Membres invités
Jack GILBERT	
Gérard HERAUD	
Valérie RULLIER	
Christophe PRECIGOUT	
Julien LOPEZ	
Pascal BARBIER	

Commission Vie associative - Sport Président Jean-Christophe Cardaillac	
Elus	Membres invités
Christelle CAMPOS	
Florence LAFFON	
Guillaume JACQUET	
Karine LALANNE	
Jean-Louis NOEL	
Severine ALQUIER	

Commission FINANCES Président Jean-Christophe Cardaillac	
Elus	Membres invités
Christophe PRECIGOUT	
Ensemble du conseil municipal	

Commission Ressources Humaines Président Jean-Christophe Cardaillac	
Elus	Membres invités
Karine LALANNE	
Florence LAFFON	
André LALANDE	
Pascal BARBIER	

Commission Communication – Vie citoyenne Président Jean-Christophe Cardaillac	
Elus	Membres invités
Karine LALANNE	
Madeleine RIVIERE	
Christophe PRECIGOUT	
Julien LOPEZ	
Guillaume JACQUET	
Séverine ALQUIER	

Les groupes de travail pour information

Groupe de travail Economie - Commerces Président Jean-Christophe Cardaillac	
Elus	Membres externes
Christophe PRECIGOUT	Jordan CORNU
Gérard HERAUD	
Jack GILBERT	
Christelle CAMPOS	

Groupe de travail Affaires Sociales - Habitat Président Jean-Christophe Cardaillac	
Elus	Membres externes
Christine CAMUS	
André LALANDE	
Valérie RULLIER	
Karine LALANNE	
Madeleine RIVIERE	

Groupe de travail Culture – Patrimoine - Tourisme Président Jean-Christophe Cardaillac	
Elus	Membres externes
Christine CAMUS	Angélique PAUCHET
Madeleine RIVIERE	Jordan CORNU
Valérie RULLIER	
Jean-Louis NOEL	

Groupe de travail Agriculture – Biodiversité - Environnement Président Jean-Christophe Cardaillac	
Elus	Membres externes
Christophe PRECIGOUT	Angélique PAUCHET
Gérard HERAUD	Ophélie COINDAT
Christine CAMUS	
Christelle CAMPOS	
Jean-Louis NOEL	

Groupe de travail Santé - Prévention Président Jean-Christophe Cardaillac	
Elus	Membres externes
Christine CAMUS	Assia AUGERAY
Valérie RULLIER	
Karine LALANNE	
Lynda AUGERAY	
André LALANDE	

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de ces commissions permanentes.

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les propositions des commissions présentées et de procéder à leurs installations.
- ✓ De prendre acte des groupes de travail proposés

OBSERVATIONS : NEANT

Délibération n°2026-02-07 :

Rapporteur : Monsieur le Maire

**DÉLIBÉRATION PORTANT FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) est géré par un Conseil d'Administration composé à parité de membres élus par le conseil municipal et de représentants de diverses associations nommés par le Maire.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

Pour son fonctionnement, il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales.

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R. 123-7,

Considérant que le CCAS de la commune est géré par un conseil d'administration composé au maximum de 8 membres élus par le conseil municipal en son sein et de 8 membres maximum nommés par le Maire (représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales, représentant des associations de retraités et de personnes âgées, représentant des associations de personnes handicapées et représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion).

Considérant que, conformément à l'article R.123-7 du code de l'action sociale et des familles, le conseil municipal est compétent pour fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de membres du conseil d'administration à 8, soit :

- 4 membres élus par le conseil municipal
- 4 membres nommés par le Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- De fixer le nombre de membres du conseil d'administration à 8, soit :
- 4 membres élus par le conseil municipal ;
- 4 membres nommés par le Maire.

OBSERVATIONS : NEANT

Délibération n°2026-02-08 :

Rapporteur : Monsieur le Maire

**DELIBERATION PORTANT ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CCAS) DE LA VILLE DE NERSAC**

Monsieur le Maire rappelle qu'après avoir fixé le nombre de membres qui composera le conseil d'administration du CCAS, il convient de procéder à l'élection de ces derniers.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6, et R.123-8 et R.123-10,

Vu la délibération n°2026-02-07 du 14 mars 2026 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,

Considérant que, conformément à ces dispositions, le conseil municipal est tenu d'élire en son sein les membres qui siégeront au conseil d'administration du CCAS, dans un délai maximum de 2 mois suivant son renouvellement,

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète,

Considérant que les sièges sont attribués aux candidats suivant l'ordre de présentation sur chaque liste,

Considérant que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats,

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de procéder à l'élection des membres au scrutin secret, parmi les listes de candidats présentées par les conseillers.

Deux listes ont été déposées pour cette élection :

✓ Liste A de la majorité :

- Christine CAMUS
- André LALANDE
- Valérie RULLIER
- Jean-Louis NOËL

Liste B de l'opposition :

- Barbara COUTURIER
- Alain MONNEREAU
- Séverine ALQUIER
- Pascal BARBIER

Si une seule liste est présentée ou maintenue après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Monsieur Guillaume JACQUET est désigné scrutateur pour procéder aux opérations de vote et de dépouillement.

A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 4.75

Ont obtenu :

Listes	Voix obtenues	Nbre de Sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués
A	15	4.75	3.16	3
B	04	4.75	0.84	0

Représentation proportionnelle au plus fort reste :

Listes	Voix obtenues	calcul	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
A	15	$15 - (3 \times 4.75) =$	0.75	0
B	04	$4 - (0 \times 4.75) =$	4	1

Le plus fort reste : 1 siège pour l'opposition.

Au vu des résultats, le conseil municipal proclame donc élus membres du conseil d'administration du CCAS :

Madame Christine CAMUS
Monsieur André LALANDE
Madame Valérie RULLIER
Madame Barbara COUTURIER

Délibération n°2026-02-09

Rapporteur : Monsieur le Maire

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ A LA SPL GAMA

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la société SPL GAMA au titre d'une action.

Cette société créée en octobre 2013, a pour objet, notamment, d'assurer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les projets de construction ou d'aménagement des collectivités, ainsi que des missions de maîtrise d'œuvre en VRD pour ces mêmes collectivités.

Cette société de droit privé, relève du statut des Sociétés Publiques Locales, c'est -à-dire que son actionariat est entièrement constitué de collectivités locales. A ce titre, les élus des collectivités actionnaires doivent exercer sur la SPL GAMA un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services (principe du in-house). De ce fait, les collectivités actionnaires peuvent engager librement la SPL GAMA, sans procédure de publicité ni de mise en concurrence. La SPL GAMA, quant à elle, ne peut travailler que pour ses actionnaires.

A ce jour, la SLP GAMA, compte 31 collectivités locales charentaises actionnaires. Sa Présidence, sa vice-présidence, et sa direction générale sont assurées par des élus. Sa gouvernance est constituée d'un Conseil d'Administration et d'une Assemblée Spéciale. Son contrôle s'effectue via une Assemblée Générale.

La Ville de NERSAC dispose également d'un siège à l'Assemblée Générale.

Suite au renouvellement de nos instances, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'Assemblée Spéciale et l'Assemblée Générale de la société SPL GAMA.

Monsieur le Maire souhaite que le représentant à ces deux assemblées soit la même personne pour une cohérence de représentation.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;
- Vu, le code de commerce.

1^{er} désigne :

M Jack GILBERT pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la société SPL GAMA ;

2^{ème} : désigne :

M Jack GILBERT pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la société SPL GAMA

3^{ème} : autorise :

M Jack GILBERT à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou la fonction de représentant commun au Conseil d'Administration.

4^{ème} : autorise :

Ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces désignations :

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2026-02-10

Rapporteur : Monsieur le Maire

DÉSIGNATION DES ÉLUS POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE NERSAC AUX SYNDICATS ET ORGANISMES DIVERS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune doit être représentée dans différents syndicats ou instances.

Monsieur le Maire propose que la désignation des délégués aux syndicats se fasse à main levée si l'ensemble des membres du conseil municipal sont d'accord. L'ensemble des élus répondent favorablement à la proposition de Monsieur le Maire.

Si certains membres souhaitent un vote à bulletin secret ils pourront le solliciter.

GRAND ANGOULÊME (désigné par le scrutin électoral)	
Titulaire	Suppléant
Jean-Christophe CARDAILLAC	Christine CAMUS

SIVUC « LA COURONNE / NERSAC / ROULLET-SAINT-ESTÈPHE »	
Titulaires - 3	Suppléants - 2
Madeleine RIVIERE	Florence LAFFON
Lynda AUGERAY	Christelle CAMPOS
Gérard HERAUD	NEANT

Madame Séverine ALQUIER demande un vote à bulletin secret pour cette représentativité.

Monsieur Guillaume JACQUET est désigné secrétaire pour effectuer les opérations de vote et des bulletins sont distribués aux élus.

Sont candidats en qualité de titulaires :

RIVIERE Madeleine
AUGERAY Lynda
HERAUD Gérard
ALQUIER Séverine

Sont candidats en qualité de suppléants :

LAFFON Florence
CAMPOS Christelle

Dépouillement :

Nombre de bulletins : 19

RIVIERE Madeleine : 15 voix

AUGERAY Lynda : 19 voix

HERAUD Gérard : 18 voix

ALQUIER Séverine : 4 voix

LAFFON Florence : 19 voix

CAMPOS Christelle : 19 voix

ALQUIER Séverine : 1 voix

Sont élus en qualité de titulaires : Madeleine RIVIERE – Lynda AUGERAY – Gérard HERAUD

Sont élus en qualité de suppléants : Florence LAFFON – Christelle CAMPOS

SIVU MAISON DE RETRAITE	
Titulaires - 3	Suppléants - 3
Florence LAFFON	André LALANDE
Valérie RULLIER	Christophe PRECIGOUT
Christine CAMUS	Madeleine RIVIERE

Pour : 15

Abstention : 4

Contre : 0

SDEG 16	
Titulaire - 1	Suppléant - 1
Guillaume JACQUET	Julien LOPEZ

Pour : 15

Abstention : 4

Contre : 0

ATD 16	
Titulaire - 1	Suppléant - 1
Julien LOPEZ	Jean-Christophe CARDAILLAC

Pour : 15

Abstention : 4

Contre : 0

SYNDICAT DE LA FOURRIERE 16	
Titulaire - 1	Suppléant - 1
André LALANDE	Guillaume JACQUET

Pour : 15

Abstention : 4

Contre : 0

CNAS	
Titulaire - 1	Suppléant - 0
Karine LALANNE	NEANT

Pour : 15

Abstention : 4

Contre : 0

CONSEIL D'ECOLE GROUPE SCOLAIRE ALFRED DE VIGNY	
Titulaires	Suppléants
Karine LALANNE	André LALANDE
Christelle CAMPOS	Valérie RULLIER
Guillaume JACQUET	Julien LOPEZ

Pour : 15

Abstention : 4

Contre : 0

CAUE 16	
Titulaire - 1	Suppléant - 0
Jack GILBERT	NEANT

Pour : 15

Abstention : 4

Contre : 0

GROUPEMENT DE DÉFENSE ET DE LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES	
Titulaire	Suppléant
Christophe PRECIGOUT	Jean-Louis NOËL

Pour : 15

Abstention : 4

Contre : 0

AMF	
Titulaire - 1	Suppléant
Jean-Christophe CARDAILLAC	NEANT

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

CLECT	
Titulaire - 1	Suppléant - 1
Christophe PRECIGOUT	Christelle CAMPOS

Pour : 15

Abstention : 4

Contre : 0

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces désignations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les désignations telles que présentées ci-dessus et qui ont été soumises à vote.

OBSERVATIONS : NEANT

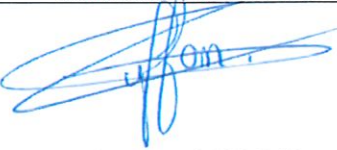
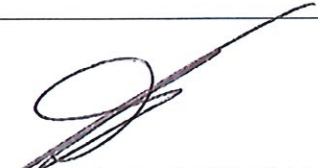
Pour votre information :

- Modification de la plage horaire de l'éclairage public sur la commune qui sera de 5 h 30 à 23 h 30. La demande sera formulée par courrier auprès du SDEG16 après avis du conseil municipal. Cette demande a été faite par les administrés. La mise en service est prévue pour début mai.

Avis du conseil : FAVORABLE.

- Prochain conseil municipal le mardi 28 avril 2026 à 19 h 36

L'ordre du jour étant épuisé, et l'opposition n'ayant pas formulé de question, Je déclare clos ce conseil municipal à 19 heures 39.

<p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 39. Secrétaire de séance</p>	<p>Le Maire</p>
 <p>Florence LAFFON</p>	 <p>Jean-Christophe CARDAILLAC</p>

